

ARRETE N°ADMG_2024_17

RELATIF A LA MISE A JOUR DES PUBLICATIONS IMMOBILIERES DES ANCIENNES INTERCOMMUNALITES AUX CONSERVATIONS DES HYPOTHEQUES

Le Président de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 mai 2013 portant création de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT issue de la fusion des communautés de communes du PAYS DE PEVELE, SUD PEVELOIS, ESPACE EN PEVELE, CŒUR DE PEVELE et du CAREMBAULT, ainsi que du rattachement de la commune de PONT-A-MARCOQ, à compter du 1er janvier 2014.

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT se substitue dans les droits de ses anciennes structures, et notamment dans les droits de la communauté de communes du Pays de Pévèle.

Vu la délibération n°2014/127 du Conseil communautaire en date du 28 avril 2014, relative à la mise à jour des publications immobilières des anciennes intercommunalités aux conservations des hypothèques.

Considérant que l'ancienne Communauté de communes du Pays de Pévèle s'est portée acquéreur de l'ancienne parcelle cadastrée section ZM119 à CYSOING, par devant Me BEHAGHEL, notaire à CYSOING, le 20 mai 2009.

Que l'acte d'acquisition de la parcelle ZM119 a été publié au service de la publicité foncière de LILLE 3, le 20 mai 2009, volume 2009 P, numéro 5273.

Qu'une attestation rectificative a été reçue par Maître Elodie MENAGE-LARUE, notaire à CYSOING, le 29 juin 2009, publiée au service de publicité foncière de LILLE 3, le 3 juillet 2009 (volume 2009P numéro 6600)

ARRETE

Article 1 : La Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, identifiée sous le numéro de SIREN 200 041 960 depuis le 31 décembre 2013, ayant son siège social à la mairie de PONT-A-MARCQ, place du bicentenaire à PONT-A-MARCQ (59 710), est subrogée dans les droits de l'ancienne Communauté de communes du Pays de Pévèle, dont le siège était à TEMPLEUVE-EN-PEVELE, 85, rue de Roubaix, et dont le numéro de SIREN était le 245 900 857.

Article 2 : La parcelle ZM 119 d'une contenance de 13a 69ca sise à CYSOING dont l'ancienne communauté de communes du Pays de Pévèle était propriétaire, a été transmise dans le patrimoine de la communauté de communes PEVELE CAREMBAULT.

Cette parcelle a fait l'objet de divisions cadastrales :

- ZM 243 pour 8a 02ca
- ZM 244 pour 6a 22ca

Fait à TEMPLEUVE-EN-PEVELE, le 14 mai 2024

